



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2016

Ouverture de l'Assemblée par M. Pierre Gumy, Syndic, à 20h00.

Personnes excusées : M. et Mme Alain et Nicole Rappo.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2016
- l'envoi à domicile d'une convocation tout ménage
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours précédant la date de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation et le tractanda.

M. Gumy informe que les débats sont enregistrés.

Nomination des scrutateurs :

A gauche : M. Maurice Cuennet

A droite + table CC : Mme Valérie Progin

Total des personnes présentes : 42

Majorité lors des votes : 22 (moitié + 1)

**Point 1****Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 mai 2016**

---

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 mai 2016 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal durant les dix jours précédant la date de l'Assemblée communale de ce jour, durant les heures d'ouverture du bureau.

Aucune remarque n'est formulée à propos du procès-verbal.

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 mai 2016 lèvent la main.

**Le procès-verbal est accepté par 41 oui**

M. Gumy remercie Mme Renevey, pour la rédaction du procès-verbal.

---

**Point 2****Budget 2017**

---

**Point 2.1.****Présentation du budget de fonctionnement 2017**

M. Pierre Bourgnon présente le budget de fonctionnement pour l'année 2017.

Etabli avec toute la prudence qui s'impose, le budget de fonctionnement 2017 se compose d'un total de charges de Fr. 2'270'322.00 pour un total de produits de Fr. 2'222'014.00 après neutralisation des imputations internes des intérêts et des amortissements ainsi que des charges et produits liées au Cercle scolaire.

La perte prévisible est de Fr. 48'308.60, représentant un dépassement de 2.17%. Le budget 2016 présentait également une perte de Fr. 53'163.00.

Sachant que les charges liées, donc nos participations obligatoires aux dépenses cantonales ou régionales, représentent env. 60 % du budget, la marge de manœuvre du conseil communal est minime.

Avec 34% et 24 % des dépenses, l'enseignement et la formation ainsi que la santé et le social représentent la presque totalité des charges liées.

M. Bourgnon présente les principales modifications par rapport au budget 2016.

#### *Administration*

Le traitement du personnel administratif et les charges sociales correspondantes augmentent de Fr. 18'500.00 de par les adaptations des temps de travail de la secrétaire et de la boursière. Elles passent chacune d'un taux d'occupation actuel de 50% à 60% pour une durée d'une année, renouvelable au besoin.

En effet, il convient d'absorber le complément de formation de notre boursière et les divers travaux liés à la hausse continue du nombre d'habitants.

#### *Ordre public*

Rien de particulier à signaler, si ce n'est une étude complémentaire pour l'assainissement de l'ancienne ciblerie et de la butte de tir qui sera présentée dans les investissements.

#### *Enseignement et formation*

Notre participation au Cercle scolaire primaire diminue de Fr. 4'400.00 suite à la baisse du nombre d'enfants de notre village fréquentant les niveaux 3H à 8H. La participation aux dépenses cantonales du CO augmente encore cette année de Fr. 11'200.00, après une augmentation de Fr. 49'000.00 dans le budget 2016 suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

Un complément pour l'entretien des bâtiments scolaires de Fr. 5'000.00 est inscrit au budget pour l'échange de stores et quelques autres petites réparations.

#### *Santé*

Composé uniquement de charges liées, les charges de ce dicastère demeurent stables pour l'année 2017.

#### *Dicastère des affaires sociales*

Les frais des structures d'accueil à la petite enfance sont en diminution de Fr. 13'620.00, due principalement à la baisse du nombre d'enfants placés en crèche et fréquentant les écoles maternelles.

Les charges d'assistance et du service social de Sarine Ouest diminuent globalement de Fr. 6'700.00.

Il s'agit toujours de charges liées.

#### *Transports et communications*

Le coût des routes communales pour l'année 2017 est budgété à env. Fr. 130'000.00 contre Fr. 150'000.00 au budget 2016.

Les imputations internes des intérêts et des amortissements ainsi que l'entretien courant y contribuent pour une bonne part.

#### *Protection et aménagement de l'environnement*

Tant pour l'eau potable que pour l'épuration, ces comptes doivent légalement être financés à 100% et ne peuvent dégager de bénéfice. Un éventuel surplus de recettes doit être mis en réserve. Il est donc prévu d'y attribuer Fr. 37'000.00 respectivement Fr. 13'317,90 au terme de l'exercice 2017.

### *Aménagement du territoire*

Le budget prévoit uniquement un montant de Fr. 2'000.00 au niveau des comptes de fonctionnement, puisqu'un crédit sera demandé dans les investissements pour la suite de l'élaboration du PAL.

### *Finances et impôts*

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont basés sur la statistique du service cantonal des contributions.

Globalement ces recettes augmentent de Fr. 36'000.00.

L'impôt cantonal sur les véhicules rapportera Fr. 2'400.00 de plus que le budget 2016.

Les impôts spéciaux sur les gains immobiliers, les mutations et les prestations en capital restent identiques au budget 2016. Il est prudent de ne pas les revoir à la hausse de par leur caractère aléatoire.

La péréquation financière reste stable pour l'année 2017.

Un montant de Fr. 20'000.00 a été prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco, en augmentation de Fr. 10'000.00 par rapport à 2016. Ce compte permettra au Conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget.

Les amortissements obligatoires augmentent de Fr. 7'200.00, consécutivement aux dernières demandes d'emprunt consentis pour le financement des investissements. Par contre, les intérêts débiteurs diminuent grâce à une gestion des dettes appropriée et aux taux d'intérêts très bas actuellement.

### QUESTIONS :

#### M. Alfred Kläy

Constate qu'il est prévu une diminution de l'entretien des routes par rapport à l'année dernière. Il en demande la raison.

#### M. Bourgnon

Plusieurs postes diminuent. Moins de réparations urgentes de routes sont prévues.

Il n'y a pas d'autre question et M. Gumy donne la parole à M. Laurent Andrey de la Commission financière pour la lecture du rapport.

#### M. Laurent Andrey

La Commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2017, présentant une perte d'environ Fr. 48'308,60. Malgré la perte prévisionnelle, elle a constaté la bonne tenue des finances et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

#### M. Gumy

remercie la commission financière pour son rapport et passe au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2017 se prononcent par main levée.

**Résultat : Le budget 2017 est accepté par 42 oui**

---

## **Point 2.2.**

### **Présentation du budget d'investissements 2017**

Nouveaux investissements.

#### **2.2.1. Révision du plan d'aménagement local (PAL) – 2<sup>ème</sup> phase.**

La 1<sup>ère</sup> phase de révision de notre PAL comprenant la mise à jour du plan de zones, la détermination du plan directeur général et l'élaboration du plan des énergies et du plan nature et paysage a été effectuée par le bureau Urbaplan, en collaboration avec la commission d'aménagement, tout en respectant la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Le dossier a été remis au canton pour approbation en décembre 2014 et nous a été retourné en mars 2016.

Cette phase avait fait l'objet d'une demande d'investissement de Fr. 43'000.00, acceptée en assemblée en décembre 2013. Le crédit voté a été utilisé dans sa totalité.

Le bureau d'étude Urbaplan doit maintenant dans une deuxième phase prendre en compte les différentes remarques et nouvelles demandes du canton, élaborer le dossier de mise à l'enquête publique et traiter les nouvelles propositions de mises en zone. Il s'agira pour lui également d'établir le dossier d'approbation et de traiter les éventuelles oppositions.

Pour ce faire, le conseil communal propose d'accepter la demande de crédit de Fr. 35'000.00 pour les honoraires de l'urbaniste, comprenant Fr. 3'000.00 de divers et imprévus.

#### *Financement :*

Par un emprunt bancaire.

Les charges financières annuelles sont de Fr. 6'300.00, soit Fr. 5'250.00 d'amortissement et Fr. 1'050.00 d'intérêts.

## **QUESTIONS**

Il n'y a pas de question à ce sujet et M. Gumy donne la parole à Mme Brigitte Marguet pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Mme Brigitte Marguet

La Commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 35'000.00 pour la révision du PAL, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

M. Gumy remercie Mme Marguet et passe au vote :

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 35'000.00 pour la 2<sup>ème</sup> phase de la révision du PAL lèvent la main.

**Résultat : Le crédit est accepté par 38 oui – 1 non et 3 abstentions.**

---

### **2.2.2. Etude d'assainissement des installations de tir.**

M. Gumy informe qu'une première analyse de la butte de tir a déjà été effectuée en 2015. Maintenant, une étape supplémentaire doit être étudiée, à la demande du service de l'environnement. Il donne la parole à M. Bourgnon pour compléter l'information.

Sur la base du rapport de l'entreprise CSD Ingénieurs SA du 15 décembre 2015 ainsi que du courrier du Service de l'Environnement du 19 janvier 2016, le conseil communal vous propose d'approuver la présente demande d'investissement pour l'assainissement des anciennes installations de tir.

Dans les faits, le Service de l'Environnement approuve la procédure par étape de l'investigation, à savoir de procéder à la détection de métaux et à l'analyse d'échantillons solides en laboratoires.

A la suite de cela, CSD évaluera les risques pour le sol et l'environnement et nous proposera des mesures concrètes d'assainissement du site selon les degrés de pollution constatés.

Le coût de ces investigations est de Fr. 10'000.00.

#### *Financement*

Elles seront financées par un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont de Fr. 1'800.00, soit Fr. 1'500.00 d'amortissement et Fr. 300.00 d'intérêts.

#### QUESTIONS

##### M. Narcisse Niclass

Demande s'il est possible de sursoir à cet assainissement. Pourquoi ne pas laisser les lieux en l'état.

##### Réponse de M. Bourgnon

Il informe que le Service de l'environnement oblige à cet assainissement. Le Sen permet cette étude étape par étape. Si tout va bien l'assainissement s'arrêtera là. Si l'étude constate que la terre est polluée cela coûtera plus cher.

M. Gummy

Précise que le bureau engagé fait le maximum pour qu'un minimum soit à payer pour l'assainissement. Cependant, d'après la loi la commune est tenue d'analyser la pollution de la terre devant la ciblérie pour détecter des métaux.

M. Sasha Denanyoh

Demande quelles sont les raisons de cet assainissement. Vu que les tirs étaient ordonnés par la Confédération, ne serait-ce pas à elle de payer pour cet assainissement ?

Réponse de M. Gummy

Les communes étaient dans l'obligation de fournir une place de tir aux tireurs astreints. Cependant la ciblérie appartenait à la commune.

M. Gilbert Cuennet

Intervient pour préciser que cela provient de l'office de la protection de l'environnement qui oblige l'assainissement des sites pollués. Le point principal sera le remblaiement de la ciblérie.

M. Denanyoh

Intervient à nouveau car cela le dérange qu'une obligation de la Confédération soit répercutée sur les charges des communes.

M. Daniel Clément

Demande si des subventions sont prévues pour ces travaux.

M. Gummy

Oui il existe des subventions pour ces travaux.

Il n'y a plus de question et M. Gummy donne la parole à Mme Brigitte Marguet pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 10'000.00, pour l'assainissement de l'ancienne installation de tir, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 10'000.00 pour l'étude des mesures pour l'assainissement de la butte de tir lèvent la main.

**Résultat : Le crédit est accepté par 34 oui – 3 non et 5 abstentions.**

---

### 2.2.3. Installation de 4 beamers dans les salles de classes.

M. Bourgnon présente cet objet.

La mise à niveau du matériel d'enseignement présent dans nos salles de classe nécessite l'acquisition et l'installation de 4 caméras et beamers ainsi que d'écrans de projection. La fourniture des appareils et leur installation sont devisées à Fr. 11'000.00, y compris les divers et imprévus habituels.

Le conseil communal propose d'accepter cet investissement.

#### *Financement :*

Il sera financé par un emprunt bancaire.

Les charges financières annuelles sont de Fr. 1'980.00, soit Fr. 1'650.00 d'amortissement et Fr. 330.00 d'intérêts.

#### QUESTIONS

##### M. Pascal Dorthe

S'agissant du cercle scolaire, M. Dorthe demande si une répartition des charges est prévue.

##### Réponse de M. Bourgnon

Selon la convention du cercle scolaire, chaque classe du cercle scolaire est équipée de la même manière à la charge des communes propriétaires des locaux.

Sans autre question, M. Gumy donne la parole à Mme Brigitte Marguet de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

##### Mme Brigitte Marguet

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 11'000.00, pour l'achat de 4 beamers, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

#### VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 11'000.00 pour l'installation des beamers dans les 4 salles de classes lèvent la main.

**Résultat : Le crédit est accepté : par 42 oui**

---

#### **2.2.4. Travaux d'entretien du terrain de foot**

M. Bourgnon informe que le muret situé devant le terrain de football a un besoin impératif d'être rénové par mesures de sécurité.

Le projet comporte la pose de blocs d'enrochement, devisée à Fr. 10'000.00.

Le conseil communal propose d'accepter cet investissement.

#### *Financement :*

Par un emprunt bancaire.

Les charges financières annuelles sont de Fr. 1'800.00, soit Fr. 1'500.00 d'amortissement et Fr. 300.00 d'intérêts.

#### QUESTIONS :

##### M. Vincent Stulz

Prend note de la réfection du mur mais demande si quelque chose est prévu pour l'entretien de la place devant la buvette du FC. En effet, les enfants de l'école jouent avec le gravier en place, ce qui occasionne des casses répétées aux vitres.

##### Réponse de M. Bernard Zbinden

Le point principal est la réparation du muret devenu dangereux. Une remise en état sommaire de la place devant la buvette pourra être effectuée, le devis des travaux ayant été calculé légèrement plus haut pour les éventuels imprévus.

Il n'y a pas d'autre question et M. Gumy donne la parole à Mme Brigitte Marguet pour la lecture du rapport de la commission financière.

##### Mme Brigitte Marguet

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 10'000.00 pour la rénovation du muret, situé le long du terrain de football, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

#### VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 10'000.00 pour la réfection du mur du terrain de foot lèvent la main.

**Résultat : Le crédit est accepté par 42 oui**

---

### Point 3. Planification financière

M. Gumy donne la parole à M. Pierre Bourgnon pour la présentation de la planification financière 2017-2021

M. Bourgnon présente le plan financier établi pour les cinq prochaines années.

La planification financière est un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la commune, à la fois pour le Conseil communal mais aussi pour l'Assemblée communale. Elle est également utilisée comme un outil de communication et de prévision à 5 ans.

Elle est basée sur la période 2011 à 2015 en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes intervenant dans les années de planification. Traitant d'éléments à venir et par conséquent inconnus, la planification financière comporte naturellement une part d'incertitude et d'inconnu.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il permet de dégager des tendances. L'estimation des recettes et des dépenses comporte de nombreux aléas en raison de nombreux facteurs, notamment des décisions privées que la commune ne maîtrise pas, de la conjoncture, de l'évolution démographique ou autre législation cantonale ou fédérale.

Pour comprendre la planification, il y a lieu de regarder les résultats des cinq dernières années. A savoir :

Année	Budget	Effectif
2011	-23'000.00	-62'000.00
2012	-9'000.00	+35'000.00
2013	-44'000.00	-54'000.00
2014	-118'000.00	+64'000.00
2015	-41'000.00	+10'000.00

Nous pouvons constater que le résultat effectif a été bien meilleur que les prévisions pour 2012, 2014 et 2015. Par contre, il a été moins bon pour 2011 et 2013.

Les impôts spéciaux y ont eu un impact très important en influençant positivement le résultat des périodes 2011 à 2015, de Fr. 8'000.00 en 2011 à Fr. 86'000 en 2015.

Par mesure de prudence, ils sont valorisés pour 2017 à 2021 comme dans le budget 2016 à Fr. 30'000.00, soit Fr. 15'000.00 pour l'impôts sur les gains immobiliers et Fr. 15'000.00 pour l'impôt sur les mutations.

Ils sont en effet, de par leur nature, difficile à budgéter.

Les prévisions des résultats annuels planifiés pour les 5 prochaines années sont :

2017 nous prévoyons une perte de Fr. 48'000.00

2018 une perte de Fr. 79'000.00

2019 une perte de Fr. 239'000.00

2020 une perte de Fr. 218'000.00

2021 une perte de Fr. 211'000.00

L'exercice 2018 pourrait déjà être encore nettement moins bon si la rénovation de la route Ponthaux-Grolley intervient en 2017 déjà.

Le changement brutal en 2019 provient :

- de la prise en charges en totalité des frais des transports scolaires par les communes, sans plus aucune participation du canton, conformément à la nouvelle loi scolaire. Ils coûtent actuellement environ Fr. 200'000.00 pour les 3 communes, subventionnés à hauteur de Fr. 180'000.00 par le canton. A partir de la rentrée 2018-2019, ces charges seront réparties en totalité entre les 3 communes, en proportion du nombre d'élèves respectifs. Notre estimation est une augmentation de Fr. 75'000.00 pour Ponthaux.

La mise en place du nouveau Cercle scolaire devrait ou pourrait avoir un effet positif sur les charges de transport.

- de la rénovation de la route Ponthaux – Grolley engendrant Fr. 80'000.00 d'amortissements et d'intérêts annuels. L'étude commandée au bureau d'ingénieur Jeanneret est en cours d'analyse. Une estimation raisonnable des coûts de rénovation de ce tronçon de 1.4 km avoisine les Fr. 800'000.00. En tenant compte d'un amortissement annuel de 7% et d'intérêts de 3% les nouvelles charges financières attribuables au fonctionnement seraient de Fr. 80'000.00/an

- des charges financières liées aux nouveaux investissements planifiés. En effet, d'autres investissements importants qui ont été planifiés en 2017, 2018 et 2019 influencent également négativement les futurs comptes annuels. En plus des investissements votés il y a quelques minutes, il convient de compléter la liste avec les projets suivants :

- la rénovation de la route Ponthaux-Nierlet
  - une nouvelle déchetterie fermée
  - des travaux d'assainissements thermiques à l'auberge
  - des rénovations des sanitaires à l'école
- pour les principales

Ci-après l'évolution des charges annuelles pour les principaux dicastères entre 2011 et 2015.

- Enseignement et formation : + 19% ou Fr. 128'000.00
- Affaires sociales : + 31% ou Fr. 80'000.00.
- Santé : + 38% ou Fr. 64'000.
- Transports et communications : +18% ou Fr. 21'000.00.
- Administration : -4% ou – Fr. 7'000.00

- ✓ Les recettes fiscales globales ont heureusement aussi augmenté de 24% ou Fr. 350'000.00 sur la même période.
- ✓ Les charges ont augmenté de Fr. 293'000.00.

A titre de comparaison, la différence entre les investissements demandés en assemblée lors de la précédente législature, financés par des emprunts bancaires et des liquidités et ceux qui deviennent à présent urgent à réaliser durant cette législature est d'environ 1 million de francs.

Pour financer ces investissements plusieurs variantes se présentent :

1. La plus simple, sachant qu'un point d'impôt représente environ Fr. 15'000.00 de recettes supplémentaires, est d'augmenter de 10 points le taux d'impôt à partir de 2018 ou 2019.
2. Une augmentation de la contribution immobilière de 2‰ à 3‰ apporterait environ Fr. 68'500.00.
3. L'augmentation de la taxes sur les déchets de 60.– à 80.– par année et par adulte permettrait d'autofinancer ce service par l'apport de Fr. 10'000.– supplémentaires.
4. Nous pouvons intervenir également sur les dépenses en coupant dans toutes les charges non liées, en limitant les investissements au strict minimum ou en cumulant et combinant toutes ces mesures.

## CONCLUSION

- Les recettes fiscales couvrent aujourd'hui juste les charges.
- Chaque nouvel investissement conséquent plonge le résultat dans le rouge
- Les impôts spéciaux peuvent être de bonnes surprises
- Une hausse d'impôt paraît, en l'état actuel de nos connaissances et sans changement majeur dans la structure de nos charges et produits, inéluctable.

## QUESTIONS

### M. Pascal Dorthe

A la vue de ces chiffres, M. Dorthe propose de revenir à une fusion. Il demande si un projet est en cours.

### Réponse de M. Bourgnon

Il n'y a pas de projet pour l'instant. Au vu du refus de fusion de Grolley, il serait malvenu de renouveler l'expérience, pour le moment. La volonté actuelle est de continuer pour l'instant seul. A voir les opportunités de fusions à ce moment-là.

### M. Pascal Dorthe

Demande si le Préfet a relancé le processus.

### M. Gumy

Selon la Conférence des syndicats de Sarine Ouest à qui nous appartenons pour l'instant, ceux-ci ne sont actuellement pas favorables à une fusion.

M. Patrick Kaeser

Intervient en disant que le Préfet considérait Ponthaux comme une commune pont entre Sarine Nord et Sarine Ouest, elle n'appartient donc pas spécifiquement à Sarine Ouest.

D'autre part, en ce qui concerne les Fr. 75'000.00 supplémentaires pour les transports scolaires dus à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, il est prévu des diminutions de charges pour les communes, afin de compenser ces frais supplémentaires. Ces diminutions de charges sont-elles comprises dans la planification ?

Réponse de M. Bourgnon

Ces diminutions de charges concernent des prises en charge des moyens et du matériel d'enseignement et sont déjà entrées en vigueur. Par conséquent elles sont déjà comprises dans le calcul de l'augmentation de charges pour les transports.

M. Narcisse Niclass

Demande pourquoi un taux d'intérêt à 3% alors que les taux d'intérêts sont très bas en ce moment.

Réponse de M. Bourgnon

Il s'agit d'une moyenne statistique. Actuellement les taux d'intérêts variables se situent à 1,8% - 2%. Les taux fixes sont plus bas pour l'instant. Les crédits actuels sont bloqués pour une part, à des taux très compétitifs.

M. Sascha Denanyoh

Selon la présentation, son impression est qu'il n'y a pas d'autre possibilité que d'augmenter les impôts. M. Denanyoh propose pour le financement de la route communale de former un pot commun et que chaque contribuable paie une part fixe pour la route et cet investissement serait payé en une fois.

Réponse de M. Bourgnon

Cela veut dire que c'est Fr. 800'000.00 payé par 700 habitants. Pour comparaison, la commune encaisse environ 1,2 millions d'impôts au total. Pour financer cette route en une fois il faudrait augmenter l'impôt de deux tiers. Ce n'est pas possible.

M. Alfred Kläy

Demande si une reclassification par rapport à la capacité financière de la commune ne va pas engendrer des aides supplémentaires par la péréquation financière.

Réponse de M. Bourgnon

Cela serait possible, mais pas de façon considérable.

Il n'y a plus de questions et M. Gummy donne la parole à Mme Brigitte Marguet pour la lecture du rapport de la commission financière.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière a examiné la planification financière présentée par M. Pierre Bourgnon lors de notre séance du 16 novembre 2016. Conformément à l'art. 86d de la LCo, nous préavisons positivement la planification présentée en vue de son adoption par le Conseil communal.

**Point 4.**

**Demande d'une délégation de compétence pour la vente d'un terrain communal.**

M. Gumy informe qu'une parcelle de terrain communal, située à côté de l'Auberge, en zone village pourrait être vendue pour construire un petit locatif.

Une délégation de compétence est demandée à cet effet.

M. Bourgnon précise que le terrain ne va pas forcément être vendu dans l'immédiat mais cette délégation de compétence permettrait d'être réactif en cas de besoin.

La planification financière constate que les temps sont un peu plus durs. En cas de besoin en liquidités, un montant substantiel serait le bienvenu.

**QUESTIONS**

M. Alfred Kläy

Quelle est la durée de cette délégation de compétence ?

Réponse de M. Gumy

Pour la présente législature.

M. Dorthe

Est-ce qu'il ne serait pas mieux de garder une opportunité d'améliorer le restaurant ? Le conseil communal y a-t-il pensé ?

Réponse de M. Gumy

Non, ce n'est pas dans cette optique-là.

M. Maurice Cuennet

Intervient pour dire que la commune devrait faire comme certains propriétaires qui possèdent du terrain à bâtir et n'en font rien, bloquant par la même occasion les intérêts d'autres personnes.

Réponse de M. Gumy

Informe qu'il ne s'agit pas du même débat et précise que le conseil communal demande la délégation de compétence de vendre le terrain au meilleur prix, en cas de besoin et d'opportunité.

M. Kaeser

Demande si une fourchette de prix a déjà été mentionnée.

Réponse de M. Bourgnon

Nous avons eu quelques propositions à environ Fr. 300.00/m<sup>2</sup>

Il n'y a plus de question et M. Gumy passe au vote.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent la délégation de compétence pour la vente d'un terrain communal lèvent la main.

**Résultat : La délégation de compétence est acceptée : 31 oui - 6 non et 5 abstentions**

---

**Point 5.**

**Désignation de l'organe de révision des comptes.**

M. Gumy donne la parole à Mme Brigitte Marguet de la commission financière pour la présentation de la fiduciaire chargée de réviser les comptes.

Mme Brigitte Marguet

Après déjà 3 années de collaboration, la commission financière vous propose, conformément à l'art. 97 al. 1 let. C de la loi sur les communes, de reconduire le mandat de Fidexpert SA à Granges-Paccot pour la révision des comptes 2016 à 2018.

La mandat a été fixé forfaitairement à Fr. 3'780.00 par année, y compris le contrôle des valeurs au bilan.

La société Fidexpert SA est représentée par M. Stéphane Guillet.

Il n'y a pas de question et M. Gumy passe au vote.

VOTE

Que celles et ceux qui acceptent la proposition de la commission financière lèvent la main ?

**Résultat : la fiduciaire Fidexpert est nommée par 42 oui.**

---

## 6. Divers

Avant de passer aux divers, M. Gumy donne la parole à Mme Jacqueline Bovigny qui va lire une communication des communes du cercle scolaire.

### Mme Jacqueline Bovigny

A la rentrée 2018/2019, le nouveau cercle scolaire sera prêt à accueillir les enfants de 4 villages : Corserey, Prez-vers-Noréaz, Ponthaux/Nierlet et Noréaz.

Le cercle actuel va manquer de locaux et ceci dès la prochaine rentrée. Une solution doit être trouvée. Le cercle de la Brillaz ayant résilié sa convention avec Corserey, le rapprochement s'est fait naturellement.

Un grand cercle scolaire oui, mais avec deux pôles comprenant 2 à 3 villages. Cette organisation devrait permettre de limiter au maximum les transports scolaires car ne l'oublions pas, dès 2018 ceux-ci seront entièrement à la charge des communes.

Moins de trajets et moins de temps d'attente avant et après l'école pour les enfants.

L'accueil extrascolaire « Le P'tit Paradis » fera activement partie de ce nouveau cercle scolaire mais pour l'instant il n'est pas encore défini sur quel site il se trouvera. Les discussions sont en cours.

Des changements bénéfiques pour conserver une école de qualité, pour les enfants les enseignants et les parents.

## QUESTIONS

### M. Laurent Andrey

Demande ce que c'est deux pôles ?

### Réponse de Mme Bovigny

Il s'agit de Ponthaux/Nierlet – Noréaz et de Prez-vers-Noréaz – Corserey. C'est-à-dire qu'en principe les enfants de Nierlet n'iraient pas plus loin que Prez-vers-Noréaz et ceux de Corserey plus loin que Noréaz.

### M. Patrick Kaeser

A reçu au mois d'août, un courrier adressé aux parents, de la part du syndicat de Prez qui annonce qu'ils ont résilié la convention en mentionnant le souci d'économie par les transports et de coller aux futurs projets de fusions de communes. M. Kaeser pose la question si le syndicat de Prez, qui dénonce après 5 ans une convention qui a donné beaucoup de travail et de réflexion, est la personne avec laquelle on veut discuter pour un nouveau cercle scolaire avec une commune de plus. D'autre part, comment peut-on penser qu'un cercle scolaire à quatre communes coûterait moins cher qu'un cercle scolaire à trois communes ? Selon la logique actuelle rajouter une commune est plus cher. M. Kaeser émet certains doutes sur le sérieux et l'intention de vouloir construire quelque chose pour l'avenir, de la part du Syndicat de Prez.

Réponse de M. Gumy

Selon la DICS ce cercle scolaire à quatre communes est la meilleure solution.

M. Patrick Kaeser

Dit qu'une convention avait été signée, avec un délai de résiliation qui n'a pas été respecté.

M. Kaeser pense qu'une telle organisation est difficile à mettre en place. Il voit difficilement comment faire des économies avec une structure plus importante que celle actuelle. Il demande si d'autres variantes ont été examinées, notamment avec Grolley.

Réponse de M. Gumy

Le Conseil communal a pris contact avec la commune de Grolley. La commune prévoit la construction de 80 appartements et l'ouverture d'autres zones à bâtir. Ils ont donc suffisamment d'enfants pour former un établissement et ne voient pas la nécessité de s'allier avec Ponthaux.

Réponse de M. Bourgnon

Au niveau des transports des économies peuvent être réalisées avec deux lignes (Corserey-Prez) (Ponthaux-Noréaz) dans l'idéal il n'y aurait pas d'autres transports.

Les communes examinent l'achat de bus 40 places au lieu 26 places.

De plus, Ponthaux n'est pas en position de force par rapport à ses voisins. Il n'y a pas vraiment d'autre solution envisageable. La commune fait le maximum pour qu'un environnement le plus agréable possible soit donné aux enfants.

De plus, une commune ne peut pas remettre en question une convention signée. Dans cinq ans la situation de chacun aura évolué (nombre d'habitants, fusions). A ce moment-là d'autres solutions devront être envisagées. De toute manière, la DICS ne laisse jamais une commune seule.

M. Christian Moser

Demande quelle est la motivation de Ponthaux de prendre Corserey dans ce nouveau cercle scolaire. Corserey avait une solution avec La Brillaz, elle a choisi de venir à Prez.

Réponse de M. Gumy

La commune de Corserey a vu sa convention avec La Brillaz dénoncée en raison des coûts des transports scolaires.

M. Christian Moser

Demande pour quelle raison Ponthaux est concerné par cette résiliation ? D'après la loi scolaire nous avons suffisamment d'enfants pour faire un cercle scolaire. Alors pourquoi prendre Corserey ?

Réponse de M. Bourgnon

Pourquoi ne pas les prendre ? C'est une commune qui se trouve en difficulté et nous pensons qu'avec avec deux pôles nous pourrions faire des économies au niveau des transports scolaires.

M. Christian Moser

Demande quels sont les avantages d'inclure Corserey au cercle scolaire ? Le conseil communal a-t'il étudié la question ? De plus, deux pôles nécessitent deux accueils extra scolaires. Le conseil communal a-t'il réfléchi à la question ?

Réponse de M. Bourgnon

Cela va venir dans la réflexion aussi. Les détails seront réglés après la signature de la convention. On ne va pas savoir maintenant qui conduira le bus en 2019 par exemple. Ce sont des choses à étudier et à mettre en place.

## DIVERS

Mme Valérie Progin

A lu l'information du bulletin communal concernant le container à plastiques de la déchetterie. Elle propose un panneau explicatif pour que les citoyens puissent y déposer le matériel adéquat.

Réponse de M. Bernard Zbinden

Ces containers plastique seront supprimés. La déchetterie sera réorganisée avec des collectes des encombrants supplémentaires. Une information sera établie par SRS sur les différents déchets à déposer dans les bennes.

M. Alfred Kläy

Sur le même sujet a vu que le temps de la déchetterie ouverte était peut-être compté. Il demande si un projet de déchetterie fermée est à l'étude.

Réponse de M. Zbinden

Une déchetterie fermée est très coûteuse et nécessite un terrain que le conseil communal recherche actuellement. Pour l'instant des améliorations des installations existantes seront prévues. Nous sommes également en discussion avec la commune de Grolley.

M. Alfred Kläy

Demande si des enquêtes sont effectuées sur les personnes qui déposent des déchets non conformes et si des mesures dissuasives sont pratiquées telles que des amendes.

Réponse de M. Zbinden

Oui cela est fait. Des avertissements par lettre ont été donnés. Il prend en compte les remarques de M. Kläy quant aux mesures à prendre pour sanctionner les contrevenants.

M. Olivier Fivaz

Demande une réflexion sur une zone à 30km/h à l'entrée du village de Nierlet (Sarrasin) et une réflexion sur une place de village pour les enfants de Nierlet. Il a bien compris les enjeux financiers mais demande une étude de solutions peu coûteuses.

Réponse de M. Zbinden

Le conseil communal prend note de la demande et une réflexion sera menée à ce sujet.

M. Gilbert Cuennet

Demande la pose d'un panneau 50km/h à la sortie du virage Prali de Simon. En effet beaucoup d'automobilistes ne respectent pas cette limitation de vitesse à proximité du nouveau quartier du Sarrasin.

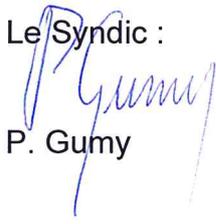
Réponse de M.Zbinden

Il s'agit d'une procédure qui doit passer par le canton. Mais la remarque sera prise en considération.

Au terme des débats M. Gumy remercie ses collègues du conseil communal, le personnel administratif, la concierge, l'employé communal, les enseignants et les chauffeurs des bus scolaires. Il souhaite à chacun de belles fêtes et une bonne année 2017 et clôt la séance en proposant le verre de l'amitié à l'Auberge.

## AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :

  
P. Gumy

La secrétaire :

  
S. Renevey

